

**De:** Rodrigue.Hebert@mrrnf.gouv.qc.ca  
**Envoyé:** 27 mars 2012 16:41  
**À:** Crochetière, Julie (BAPE)  
**Cc:**

**Objet:** AP Saguenay-LacStJean - Suivi de l'audience publique  
**Pièces jointes:** Droits\_RAP\_Riviere\_St\_marguerite.pdf;  
Droits\_RAP\_Riviere\_St\_marguerite\_secteur\_Résimond.pdf;  
Droits\_RAP\_Riviere\_St\_marguerite-EST.pdf; Droits\_RAP\_Riviere\_St\_marguerite-  
OUEST.pdf; RBP\_MONTAGNES\_BLANCHES\_UA.pdf; Proposition\_mandat\_v6.doc;  
developpement-saguenay.pdf

Bonjour madame Crochetière,

Voici en réponse à vos demandes :

1. Document sur les massifs de protection, de remplacement et autres du caribou forestier. Comme je l'ai mentionné, nous devrions être en mesure de vous fournir une copie de ce document qui pourra être rendu public au courant du mois d'avril.
2. Détail des droits fonciers dans la réserve aquatique projetée de la rivière Sainte-Marguerite (localisation et description de l'usage). La plage fait-elle l'objet d'un droit foncier? Vous trouverez ci-joint quatre cartes illustrant les droits existants sur la RAP. Ces cartes se veulent plus précises que ceux présentés par le MDDEP et nous pensons qu'elles détaillent bien les usages du territoire. En réponse à votre question à savoir si la plage du lac Résimond fait l'objet d'un droit foncier, selon nos dossiers, elle ne ferait pas l'objet d'un tel droit. Le site est donc utilisé de façon informelle.
3. Documentation disponible sur la problématique d'accès au territoire et d'entretien des routes forestières. Vous trouverez ci-joint une copie du mandat du comité et de son organisation. Évidemment, il s'agit d'un comité interne. L'avancement des travaux ne permet pas encore de donner plus d'information sur les réflexions en cours.
4. Vérification de la localisation du camp du lac à la Croix dans la réserve de biodiversité projetée des Montagnes Blanches. Concernant le camp identifié par la Commission dans la RBP, il s'agit effectivement d'une occupation illégale connue par notre Ministère (no dossier 217153). Selon nos vérifications, l'occupation a fait l'objet d'un affichage (procédure administrative) et le propriétaire s'est manifesté. À l'heure actuelle, il y a une convention de libération des lieux (entente) signée par l'occupant afin qu'il libère les lieux pour le 31 mars 2012. À défaut, des procédures judiciaires seront entamées pour s'assurer que le site soit libéré. Notez que ces procédures légales peuvent prendre plusieurs mois.
5. Carte de l'UAF dans le secteur de la réserve de biodiversité projetée des Montagnes Blanches en lien avec la problématique d'accès aux aires d'aménagement forestier. Voir la carte annotée ci-jointe.
6. Sommaire du plan de développement de la villégiature si disponible avant la fin du mandat de la commission du BAPE. Vous trouverez ci-joint une copie des faits saillants du PRDTP du Saguenay-Lac-Saint-Jean. Voici également un lien Internet qui donne accès au document dans son intégralité ainsi que les cartes qui l'accompagnent.

<http://www.mrrnf.gouv.qc.ca/territoire/planification/planification-regionaux.jsp>

Les copies papier vont suivre. En espérant le tout conforme.

**Rodrigue Hébert**, *géographe*

Agent de recherche en développement régional

Direction des affaires régionales du Saguenay—Lac-St-Jean  
Ministère des Ressources naturelles et de la Faune

3950, boul. Harvey

Jonquière (Qc)

G7X-8L6

Téléphone (418) 695-8125 (poste 240)

Télécopieur (418) 695-8133

Courriel : [rodrigue.hebert@mrrnf.gouv.qc.ca](mailto:rodrigue.hebert@mrrnf.gouv.qc.ca)